الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC PUBLIE LA VERSION FINALE DE SON GUIDE RELATIF À LA GESTION SOUS MANDAT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

À la suite de la phase de consultation publique menée auprès des acteurs du marché, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) publie la version finale de son guide sur la gestion sous mandat (GSM). Un guide de référence, fournissant recommandations et bonnes pratiques aux gestionnaires sous mandat ainsi qu'aux investisseurs.

Rabat, le 3 juin 2026

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en instruments financiers, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) annonce la publication de la version finale de son guide sur la gestion sous mandat (GSM).

Ce guide s'adresse aux gestionnaires sous mandat, qui y trouveront un cadre détaillé leur permettant de mener au mieux leurs missions, dans l'intérêt exclusif de leur clientèle et dans le respect des meilleures pratiques et des règles déontologiques applicables à la gestion d'actifs. Il fournit également des recommandations aux investisseurs, afin de les accompagner efficacement dans leur relation avec les professionnels de la gestion sous mandat.

En l'absence, à ce jour, d'un cadre réglementaire spécifiquement dédié à la gestion sous mandat d'instruments financiers, ce guide s'impose comme la référence pour l'exercice de cette activité. Il compile les bonnes pratiques et les recommandations dont l'AMMC attend une application rigoureuse par les professionnels du marché.

À l'instar des autres activités du marché des capitaux, la gestion sous mandat nécessite des règles de fonctionnement adaptées à même d'en assurer la crédibilité ainsi qu'une expansion saine, respectueuse de l'intégrité du marché et source de stabilité financière.

L'aboutissement de ce guide fait suite à une large consultation publique qui a permis de recueillir les observations et les contributions des acteurs de la gestion sous mandat, garantissant ainsi une approche concertée et adaptée aux réalités du marché.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les sociétés de gestion sous mandat ainsi que les investisseurs sont invités à s'approprier pleinement ces recommandations et à veiller à leur respect, afin de faire de cette activité naissante un canal efficace et performant de mobilisation de l'épargne et de financement de l'économie nationale.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44e pays signataire et le 3e pays Africain.

www.ammc.ma

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
Mme Dania BOUHLAL
dania.bouhlal@ammc.ma
07 07 29 19 31